

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.092

L'An Deux Mille Cinq, le 29 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 23 SEPTEMBRE 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 23 SEPTEMBRE 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes JOLY, LABEYRIE, MOINET, PELTIER, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOISNARD représenté par Mme LECOMTE
M. CAU représenté par Mme GRAMMATICO
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. POTENNEC représenté par M. LE GUEUT
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Mlle TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

ABSENTS-EXCUSES : Mme ISENDICK

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 32

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : VOIRIE ET TROTTOIRS :
SIGNATURE D'UN MARCHÉ A BONS DE COMMANDE
APRES APPEL D'OFFRE OUVERT

VOTE : UNANIMITE

Les Services Techniques de la Ville ont élaboré un dossier d'appel d'offres ouvert relatif à un marché à bons de commande voirie et trottoirs qui correspond à la réalisation de petits aménagements de voirie et à la reconstruction de trottoirs. Le montant minimum des commandes que la collectivité s'engage à faire exécuter sur une durée de douze mois est de 200.000 Euros HT. Le montant maximum des commandes à intervenir est de 600.000 Euros HT.

Une procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert, passée en application des articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, a été lancée le 16 juin 2005, la date limite de remise des offres était fixée au 08 juillet 2005 à 17 heures.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis les 18 et 25 août 2005 ont décidé de retenir l'offre la plus avantageuse présentée par le groupement d'entreprises COLAS / DAVID T.P.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier d'appel d'offres ouvert établi par les Services Techniques,
- VU le choix de la Commission d'Appel d'Offres en date des 18 et 25 août 2005
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert engagée par les Services Techniques et relative au programme de travaux à bons de commande "voirie et trottoirs", conformément aux articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à ce marché,
- D'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 octobre 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services,**

A. LARRAIN